

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 1426 portant extension à la Côte française des Somalis de certaines dispositions de la loi n° 46-729 du 16 avril 1946 portant amnistie.

n° 1426

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 6 décembre 1946
Numéro JO n° 12 du 31/12/1946	Date du numéro 31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte l française des Somalis et dépendances : — le décret n° 46-2331 portant extension à la Côte française des Somalis de certaines dispositions de la loi n° 46-729 du 16 avril 1946 portant amnistie (J. O. R. F. du 3 novembre 1946, page 9343) ; — le décret n° 46-2437 du 6 novembre 1916 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 9 et 41 de la loi n° 46-729 du 16 avril 1946 portant amnistie (J. O. R. F. du 7 novem bre, p. 9420) ; — le décret n° 46-2438 du 6 novembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 10 et 11 de la loi n° 46-729 du 16 avril 1946 portant amnistie (J. O. R. F. du 7 novembre 1946, p. 9421) ; — le décret n° 46-2452 du 6 novembre 1946 modifiant les dispositions du décret du 1er août 1944 relatif aux congés de convalescence et permissions d'absence pouvant être accordés aux fonctionnaires coloniaux (J. O. R. F.) du 7 novembre 1946, p. 9438); — le décret n° 46-2462 fixant la date à laquelle cessera de s'appliquer le décretloi du 1er septembre 1939 relatif aux ac tions en justice et aux prescriptions et dé lais de procédure intéressant les mobili sés (J. O. R. F.) du 8 novembre 1946, p. 9451). Art. 2.— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordi naire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.